

Les futures normes sonores bien accueillies à Bruxelles

Musique C'est un bon compromis et un soulagement pour les salles de concert.

On apprenait lundi que de nouvelles normes de bruit pour les sons amplifiés seront d'application en Région bruxelloise à partir du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une question de santé publique destinée à protéger le public, faisait savoir la ministre bruxelloise de l'Environnement, Céline Fremault (CDH).

Le texte adopté par le gouvernement régional prévoit trois catégories de niveaux sonores autorisés. La règle générale impose de ne pas dépasser les 85 dB (l'équivalent d'une tondeuse à gazon), mais deux exceptions sont prévues. Le volume sonore peut monter à 95 dB (circulation dense) pour le public qui s'y expose de façon non consentante à condition que celui-ci soit informé en temps réel du niveau auquel il est exposé. Enfin, pour les établissements dont l'objet est de diffuser de la musique – les salles de concerts ou les discothèques –, le seuil à ne pas dépasser

est fixé à 100 dB (marteau-piqueur) avec distribution de bouchons de protection et des zones à 85 dB accessibles.

Un cadre légal

Ces nouvelles normes signifient-elles des contraintes supplémentaires pour les organisateurs, notamment de concerts de rock? Va-t-on devoir écouter une musique souvent énergique en "sourdine"? Absolument pas, affirme Paul-Henri Wauters, directeur du Botanique. Ces nouvelles normes, rappelle-t-il, s'alignent sur celles déjà d'application dans bon nombre de salles de concerts du pays. Depuis bientôt trois ans, une trentaine d'entre elles, dont le Botanique et l'Ancienne Belgique, a signé une charte de bon comportement en la matière. Le document stipule que le volume ne peut pas dépasser en moyenne 100 dB sur une heure et 102 dB par tranche d'un quart d'heure.

"On peut se réjouir de cette nouvelle norme bruxelloise parce qu'elle répond à un équilibre, souligne Paul-Henri Wauters. Elle impose une légère contrainte à la création artistique pour le respect de la santé. C'est un très bon compromis. C'est également important pour notre travail parce que désormais nous avons un cadre légal sur lequel nous pouvons nous reposer afin d'imposer aux artistes un volume sonore à ne pas dépasser. Le Botanique reçoit chaque année 600 groupes dont certains n'ont pas envie de respecter des limites. Ça évitera des discussions et des pressions psychologiques parfois très désagréables sur notre personnel."

CVD